



Centre Communal d'Action Sociale  
Ville de Tours

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**N°24-94**

**Séance du 29 novembre 2024**

Date de convocation : 25/11/2024

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 11/17

Administrateurs votants : 12/17

L'an 2024, le 29 novembre à 09h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par son Président, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 11/17

Pouvoirs : 1/17

Excusés : 5/17

Étaient présents :

Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; M. BRUN ;  
Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ; Mme BECARD ;  
Mme LEVAVASSEUR ; Mme SERRA et M. OREAL.

Avait donné pouvoir :

M. DENIS à Mme MOUSSOUNI.

Étaient absents excusés :

Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; M. PIERRE ; M. FLEISCH et  
Mme MAUDUIT.

**Tome 1 - N°24-94 - OBJET : Attribution du marché relatif à l'assistance technique à l'approvisionnement et à la gestion en denrées alimentaires au profit des cuisines des EHPAD gérés par le C.C.A.S. de Tours.**

Le marché relatif à l'assistance technique des cuisines des EHPAD, dont le titulaire actuel est la société VALEURS CULINAIRES et qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée d'un an reconductible trois fois une année, arrive à son terme le 31 décembre 2024.

Dans le cadre du renouvellement de ce marché, un appel d'offres ouvert passé en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, a été publié le 27 août 2024 au : JOUE, BOAMP et achatpublic.com.

La date et l'heure limites de réception des offres étaient fixées au 08 octobre 2024 à 12h30.

Une société a soumissionné : VALEURS CULINAIRES.

La Commission d'Appel d'Offres de ce jour a attribué le marché à la société ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

1 - La valeur technique : 60 %

2 - Le prix : 40 %

Le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

| Désignation du marché                                                                                                                               | Titulaire désigné par la CAO |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Assistance technique à l'approvisionnement et à la gestion en denrées alimentaires au profit des cuisines des EHPAD gérés par le C.C.A.S. de Tours. | VALEURS CULINAIRES           |

La durée initiale de l'accord-cadre à bons de commande est de 1 an à compter du 01 janvier 2025 (ou de sa date de notification si elle lui est postérieure), reconductible tacitement 3 fois une année.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer le marché avec l'entreprise adjudicatrice.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent Madame la Vice-Présidente à signer l'accord-cadre avec la société adjudicatrice. Les membres présents signent la délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour le Maire, Président du CCAS  
Et par Délégation  
**La Vice-Présidente,**



**Rachel MOUSSOUNI**

